



INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Jarville-La-Malgrange
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2025FCS001
Date de mise en ligne :	Le vendredi 24 janvier 2025 à 09:50:02
Date de clôture :	Le mardi 25 février 2025 à 12:00:00
Titre :	Réalisation de fouille archéologique en vue de la construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Jarville-la-Malgrange
Descriptif :	<p>La présente consultation porte sur la réalisation de fouille archéologique en vue de la construction à venir d'un groupe scolaire et périscolaire rue du Moulin à Jarville-la-Malgrange.</p> <p>Il fait suite à l'émission d'un arrêté préfectoral de prescription de fouille SRA n°2024/L612 du 19 décembre 2024.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[03/02/2025 à 15:12:53] Bonjour,

Voici une liste de questions :

1 - Le MO souhaite -t'il une évacuation des terres polluées ?

2 - Le chapitre 4.6 du CCAP indique la présence de terrassements en périphérie du chantier de fouille.

Pouvez-vous nous indiquer quels espaces seront concernés, car nous avons besoin d'un espace de stockage pour les terres qui seront excavées en cours de fouille, et éventuellement le stockage des terres retirées lors de la phase de décapage (phase de retrait des terres supérieures jusqu'à l'apparition des vestiges du moulin) dans le cas d'un stockage temporaire sur place.

3 - Le maître d'ouvrage souhaite-t-il un rebouchage et / ou compactage des zones fouillées ou souhaite-t-il aménager directement après le passage des archéologues ?

Vous remerciant par avance de votre retour.

Questions / Réponses

[06/02/2025 08:07:43] Bonjour,

Ci-dessous les réponses à vos questions :

1 - Non, aucune évacuation autorisée

2 - Vous pourrez stocker les terres dans les zones non exploitées. Les fouilles vont s'effectuer en partenariat avec le terrassier mais dans des zones différentes. Il restera des zones libres à ce moment qui pourront vous servir de "stockage temporaire" A identifier avec le VRD.

3 - Vos mouvements de terre suivront une méthodologie élaborée conjointement avec le terrassier. Cela induit une période de préparation commune.

Cordialement.

[30/01/2025 à 16:08:11] Bonjour

Nous vous remercions pour la transmission du rapport pollution GEOTEC.

Néanmoins, le rapport analyse les risques pour les futurs travailleurs du groupe scolaire (p. 52).

Sauf erreur, nous n'avons vu aucune mention des risques encourus par les salariés des entreprises qui vont intervenir lors des phases de terrassement et, pour ce qui nous concerne, les fouilles archéologiques.

Comme proposé en p. 65, pourriez-vous leur demander les risques pour les salariés exposés à ces terres (voies cutané et respiratoires) ? Et leurs préconisations pour la protection des travailleurs ?

En vous remerciant

[04/02/2025 10:21:02] Bonjour,

Le terrassier, missionné pour le projet de la nouvelle école, a préparé minutieusement ses phasages et différentes plateformes en prenant en compte les prescriptions et recommandations du rapport pollution de Géotec. Lors de nos réunions hebdomadaires de la phase préparation, la complexité de la gestion des terres inertes et non inertes a été mentionnée maintes fois. Les fouilles complémentaires demandées risquent de fausser et d'engendrer des mélanges de terre non souhaités; aussi le candidat retenu devra prévoir une phase de préparation avec notre terrassier et élaborer une méthodologie commune afin de pouvoir tracer et identifier les mouvements de terres.

Cette collaboration sera l'occasion de partager tous les compléments d'information concernant la sécurité, le protocole d'intervention et la remise en état du terrain post fouilles.

Cordialement.

Ville de Jarville-la-Malgrange

[27/01/2025 à 17:01:39] Bonjour,

Pourriez-vous nous transmettre les diagnostics pollution ?

Merci

Questions / Réponses

[30/01/2025 14:11:10] Bonjour,
Vous trouverez le diagnostic pollution en pièce-jointe de ce mail.
Il va également être ajouté au DCE.

Merci de votre intérêt pour cette consultation.

La Mairie de Jarville-la-Malgrange.